

## SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 14/12/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 201

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Jean-Marc JOLY**

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre 2018, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

### Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane (jusqu'à 22h25), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques (jusqu'à 21h15), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine (à partir de 21h45), GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 20h17), Bernard GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'à 22h26), LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h38), LE PETIT Philippe (jusqu'à 20h49), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 22h26), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h05), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à 20h40), MATELOT Jean-Louis (jusqu'à 21h15), MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel (jusqu'à 21h15), ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h15), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 22h15), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 20h05), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h38).

**Ont donné procurations :**

PELLERIN Jean-Luc à HAMELIN Jean, LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël, MIGNOT Henri à LEPETIT Louissette, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel (jusqu'au départ de Michel NICOLAI à 21h15), BURNOUF Hervé à ROUXEL André, ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 22h15), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, GOSSELIN Albert à MONHUREL Pascal, GROULT André à CASTELEIN Christèle, CAUVIN Joseph à MAIGNAN Martial, MELLEET Christophe à MELLEET Daniel, GIOT Gilbert à LESEIGNEUR Hélène, GOSSELIN-FLEURY à Arnaud CATHERINE Genevieve, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'au départ de Muriel JOZEAU-MARIGNE à 22h26), LERECULEY Daniel à LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'au départ de Marie-Françoise LEBONNOIS à 22h26), JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, DIGARD Antoine à LERENDU Patrick, REBOURS Sébastien à BELHOMME Jérôme, HEBERT Dominique à HOULLEGATTE Jean-Michel (à partir de 20h17), MARTIN Yvonne à LAHAYE Germaine (à partir de 20h40), COQUELIN Jacques à LEFEVRE Noël (à partir de 21h15), GODIN Guylaine à GODEFROY Annick (à partir de 21h45).

**Excusés :**

GOUREMAN Paul, LALOË Evelyne, POTTIER Bernard, GUERARD Jacqueline, FALAIZE Marie-Hélène, THEVENY Marianne, TARDIF Thierry, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, HUET Fabrice, LEFRANC Bertrand, LEFAIX-VERON Odile, BASTIAN Frédéric, BOURDON Cyril, BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FEUILLY Emile, GILLES Geneviève.

**Délibération n° DEL2018\_224**

**OBJET : Validation des coûts d'objectifs des projets d'équipements structurants**

**Exposé**

La charte fondatrice de la Communauté d'Agglomération prévoyait de « garantir la mise en œuvre des projets engagés sous réserve de délibérations effectives et de plans de financement préalables assumés par chaque EPCI ». Ainsi, la Communauté d'Agglomération a inscrit dans ses deux premiers budgets les crédits correspondants pour permettre de poursuivre les actions engagées.

Depuis, la Communauté d'Agglomération a arrêté ses compétences, fixé la liste des équipements structurants communautaires et a engagé la procédure de restitution des équipements et compétences non retenus par le conseil communautaire.

Concernant ces équipements retenus d'intérêt communautaire, il est nécessaire de préciser la procédure de décision. En effet, il est constaté :

- que des projets prévus par les anciennes communautés, dans le cadre de leur mise en œuvre, ont connu des évolutions sur le programme de travaux et/ou sur les coûts d'objectifs,
- que des travaux de mise aux normes ou de maintenance sur des équipements communautaires sont envisagés.

Ces modifications peuvent émaner des territoires ou des directions qui suivent les dossiers. Il est proposé, pour les équipements relevant de la compétence communautaire, d'établir une procédure décisionnelle permettant de valider les différentes étapes des projets tant sur les aspects techniques que financiers.

Pour ce faire, il est proposé, pour les opérations importantes, que :

- les projets et le coût d'objectif ainsi que le plan de financement soient actés par une délibération du conseil communautaire
- la commission Développement des Territoires se prononce sur l'opération et sur les modifications significatives qui pourraient y être apportées après avoir, le cas échéant, pris connaissance de l'avis de la commission de territoire et de la commission thématique en charge du domaine concerné (santé, attractivité, enseignement supérieur,...),
- la commission Finances, notamment au sein du programme pluriannuel d'investissement et de la gestion des autorisations de programme et certificats de paiement, valide la capacité financière de la Communauté d'Agglomération à supporter le coût d'investissement mais également le coût de fonctionnement. Cela implique que les opérations proposées incluent, outre le coût d'investissement et les aides attendues, une évaluation des dépenses d'exploitation générées par l'équipement nouveau réalisé ou les économies éventuelles pour des équipements anciens.

Pour les opérations déjà engagées ou poursuivies, le conseil est appelé à prendre connaissance des projets et de leur état d'avancement ainsi qu'à en fixer les coûts d'objectifs. Il s'agit des opérations suivantes :

- Centre Aquatique du Cotentin,
- Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Valognes,
- Travaux sur le site du Hangar d'Ecausseville,
- Cinéma Le Richelieu de Réville,
- Moulin de Fierville Les Mines

### **Espace aquatique du Centre Cotentin**

Opération engagée par les communautés de communes du Cœur du Cotentin, Val de Saire et Montebourg en 2011, cet équipement sera localisé sur le site du Grand Saint-Lin à Valognes, zone ayant vocation à accueillir de l'habitat et du développement économique de loisirs autour du futur centre aquatique.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée, le 22 décembre 2016, suite à une procédure de jury de concours. Le projet prévoyait alors sur l'offre de base, la réalisation de travaux d'un montant de 7 330 000 € et quatre options (pentagliss, jeux d'eau extérieur, nages d'eau supplémentaires et espaces relaxation /détente) pour un montant de 1 643 100 €, soit un coût de travaux de 8.973.100 €.

Suite à la découverte de nouvelles contraintes sur le site, de la visite d'équipements aquatiques et d'échange avec des exploitants, des évolutions du dossier ont été validées par le comité de pilotage, à savoir :

- de retenir partiellement ou en totalité les options 2 lignes d'eau supplémentaires, le pentagliss et en partie l'extension de l'espace détente,
- d'opter pour le choix d'un revêtement inox sur le bassin intérieur et l'ajout d'un vestiaire extérieur permettant d'optimiser l'utilisation du bassin extérieur,
- de retenir des adaptations afin d'améliorer la sécurité et le confort/bien-être de l'équipement, à savoir la sécurisation de l'accès bassin, l'agrandissement du hall visiteurs, la modification de la cours de service,...

- d'intégrer les contraintes liées à la nature du sous-sol, suite aux études géotechniques et hydrologiques, concernant la mise en œuvre de fondations spécifiques et d'un cuvelage sur l'ensemble du sous-sol.

Il ressort de ces modifications un coût de travaux à la phase APD de 10.090.300 € dont 8 647 629 € pour l'offre de base et 1 442 671 € pour les options retenues. Les jeux d'eau extérieurs pour un estimatif de 111 300 € resteront en option jusqu'à l'ouverture des offres. Le détail des évolutions du coût des travaux est annexé à la présente délibération.

Ces évolutions ont un impact sur les honoraires de maîtrise d'œuvre. L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération du titulaire passerait de 1 293 023,71 euros (acte d'engagement plus les options) à 1 501 906 €. L'écart de 16,15%, entre l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre et le montant initial avec option, résulte :

- des travaux supplémentaires pour 190 000 euros,
- de nouvelles missions pour 47 000 euros (VRD pour 42 000 euros et l'étude complémentaire chaufferie bois pour 5 000 euros),
- d'un rabais sur les honoraires de 15 000 euros.
- d'une diminution du coût global des options à hauteur de 13 000 €

Il est nécessaire d'y ajouter la réalisation des VRD de l'équipement pour un montant de 400 000 euros qui relève de l'aménagement du site du Grand Saint Lin, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui suit la hausse du coût des travaux ainsi qu'une augmentation du montant des imprévus.

Si le coût de l'opération a augmenté, la communauté d'agglomération a obtenu des subventions supplémentaires (2 420 810 euros) et bénéficie de marges de manœuvre suite à la baisse des taux d'intérêt par rapport au premier plan de financement (4 à 2 %).

Néanmoins, il est proposé que le groupe de travail puisse réexaminer le projet pour l'inscrire dans un coût d'objectif de 13.000.000 euros HT, soit 15 600 000 euros TTC.

Malgré la hausse du coût d'objectif, les aides supplémentaires et la baisse des taux d'intérêt permettent de maintenir l'effort financier annuel à un niveau similaire.

	Reste à charges initial	RàC estimation APD	RàC base coût objectif HT
<b>Coût total projet</b>	<b>10 351 200 €</b>	<b>13 688 139 €</b>	<b>13 000 000 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>2 685 000 €</b>	<b>5 105 810 €</b>	<b>4 969 167 €</b>
<b>Besoin financement</b>	<b>7 666 200 €</b>	<b>8 582 329 €</b>	<b>8 030 833 €</b>
Déficit de fonctionnement	447 873 €	481 473 €	481 473 €
Emprunt (4à 2%)	605 579 €	572 459 €	535 673 €
	sur 18 ans	sur 18 ans	sur 18 ans
<b>Reste à charge annuel</b>	<b>1 053 452 €</b>	<b>1 053 932 €</b>	<b>1 017 146 €</b>

Le Conseil Communautaire sera également appelé à autoriser la signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sur la base du montant de travaux arrêté.

### **Pôle de Santé Libéral Ambulatoire**

Le 24 mai 2018, le conseil communautaire a validé le coût de loyer des futurs locataires du PSLA. Ce coût de loyer était calculé sur le reste à charge prévisionnel du projet pour la collectivité à savoir 1 113 424 €. Un protocole d'accord, basé sur ces montants, a ensuite été signé avec les professionnels de santé engagés dans le projet.

Depuis la validation de ce montant, deux éléments viennent augmenter le coût du projet :

- Coût de rachat du terrain à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) :

Afin de procéder à la démolition du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, site du futur PSLA, la Communauté d'Agglomération a conventionné avec l'EPFN afin de bénéficier des fonds friches. Le terrain a été cédé à l'euro symbolique pour bénéficier des fonds friche. Dans le cadre du rachat de ce terrain, la TVA n'est pas calculé sur le prix de rachat (un euro symbolique) mais sur l'estimation des domaines de la valeur vénale du bien, soit 300 000 €. En conséquence, la charge pour la collectivité est de 5 575,01 € (frais de notaires) auxquels s'ajoutent 60 000 € de TVA, moins le FCTVA de 10 756 euros, soit un surcoût de 54 818 euros.

- Ouverture des plis :

Le 19 octobre dernier, l'architecte a rendu le rapport d'analyse des offres de la consultation des entreprises. Au vu des offres économiquement les plus avantageuses le montant des travaux serait globalement supérieur de 155 830,13 TTC sur l'offre de base par rapport au prévisionnel. Les écarts portent essentiellement sur le « gros œuvre » (+ 36%), les « VRD » (+71%), et le lot « menuiserie bois » (+ 22%). A l'examen de la situation actuelle liée à la reprise de l'activité dans le bâtiment, des réponses observées dans d'autres marchés, il apparaît peut opportun de relancer la procédure. Outre le retard dans la livraison du projet, la communauté d'agglomération n'aurait pas l'assurance d'obtenir de meilleures offres.

Concernant les 3 options proposées, la première qui est la modification des linteaux pour la pose de brise-soleil orientables, répond à une demande des professionnels pour gérer les éventuels problèmes de luminosité et de confidentialité.

Les deux autres options (isolation des combles et modification de la catégorie de l'ERP de 4<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie) sont une anticipation des aménagements à venir des combles pour l'accueil de trois cabinets. Considérant que l'ouverture de ce type d'établissement se traduit par une demande de nouveaux locaux rapidement et le choix de différer ces options conduisant à un surcoût et une gêne pour les utilisateurs du PSLA, il apparaît judicieux, compte tenu du coût des aménagements proposés, de retenir ces options.

Le coût d'objectif s'établit à 2 910 000 euros et le plan de financement est le suivant :

<b>Coût objectif</b>	<b>2 910 000 €</b>
FNADT	400 000 €
DETR	210 000 €
Union Européenne	175 000 €
Conseil Régional	175 000 €
Conseil Départemental	187 207 €
FCTVA	388 845 €

CAC	1 373 948 €
-----	-------------

Pour le financement des coûts supplémentaires de 259 039 euros par rapport au coût prévu initialement, il est proposé :

- La prise en charge des travaux permettant la constitution de réserve pour les aménagements à venir (options pour l'aménagement des combles et la mise hors d'eau du bâtiment des écuries),
- L'augmentation du loyer (+ 15 cts/mois/m<sup>2</sup>) pour couvrir les dépenses de l'option 1 sollicitée par les professionnels si ces derniers souhaitent la retenir,
- L'allongement de la durée de l'emprunt pour le financement des dépenses restantes (85 000 euros).

### **Travaux sur le Hangar d'Ecausseville**

La Communauté d'Agglomération est propriétaire du Hangar à dirigeables d'Ecausseville. Ce bâtiment est classé et doit faire l'objet de travaux de sauvegarde. A ce titre, il a été engagé, en lien avec la DRAC, un diagnostic pour définir les modalités d'intervention sur l'enveloppe du bâtiment (structure en béton recouverte de tuiles en béton). Le cahier des charges a été fixé par la DRAC et une consultation a été lancée avec 4 offres reçues qui sont actuellement examinées.

La Communauté d'Agglomération en lien avec l'association des Amis du hangar a engagé, suite à la mission Bern, une souscription publique avec la fondation du patrimoine pour recueillir des fonds pour la sauvegarde du site. Le montant estimatif de l'opération de sauvegarde a été fixé à 4 545 000 euros HT.

Il est nécessaire d'obtenir les conclusions du diagnostic pour poursuivre le projet et solliciter les subventions. Il est proposé d'acter la réalisation du diagnostic et la recherche de financements sur la base de ce coût d'objectif de 4.545.000 euros.

Par ailleurs, deux autorisations d'occupation temporaire du site du hangar ont été accordées à deux associations :

- Les Amis du Hangar qui entretiennent le site et le font découvrir, notamment à partir d'un musée situé dans une annexe sur le site du hangar à dirigeables,
- Aérosculpture qui organise l'activité Aéroplume (vol en ballon gonflé à l'hélium à l'intérieur du hangar).

Pour permettre la poursuite des activités de ces deux associations dans des conditions d'accueil et de sécurité satisfaisantes, il est nécessaire de procéder :

- à la pose de filets de protection dans le hangar suite à la chute d'éléments de la structure afin de permettre le maintien de l'activité aéroplume en 2019 pour un montant estimé à 100.000 euros HT avec l'intervention d'un bureau de contrôle,
- à la restauration des bâtiments annexes utilisés par les deux associations pour un montant estimé à 135.000 euros HT concernant :
  - o Le local matelots/logement : mise en conformité de l'électricité, remplacement des menuiseries extérieures, réfection des sols et plafonds,

o La zone musée : Réalisation d'une dalle en béton armé et remplacement des cloisons actuelles par des cloisons acoustiques dans la zone d'exposition des véhicules et de projection, rénovation intérieure des sols de la salle de projection, mise en conformité de l'électricité de l'ensemble.

Des crédits à hauteur de 250 000 € ont été inscrits au budget 2018 sans être consommés. La réalisation des travaux de rénovation et de pose de filets de protection implique de porter, en 2019, les crédits de **250.000 euros à 300.000 euros**. Il est nécessaire également d'intégrer le diagnostic de la structure et du toit qui fait l'objet d'une aide de la DRAC.

### **Cinéma Richelieu - rénovation énergétique**

La Communauté d'Agglomération du Cotentin est propriétaire du bâtiment « Le Richelieu », constitué de 2 salles de projection cinématographique, d'un hall d'entrée et d'accueil ainsi que d'un espace bar. Il s'agit d'un bâtiment ancien qui a besoin d'être rénové tant dans sa partie isolation thermique (toiture fortement dégradée, matériaux d'isolation inexistantes ou obsolètes) que dans sa partie accessibilité. Seul équipement culturel de proximité sur le grand « Val de Saire », le Cinéma « Le Richelieu » est ouvert toute l'année. Il projette 120 à 140 films par an ce qui représente un peu plus de 1000 séances à destination des habitants locaux, touristes et scolaires. Au sein de cette programmation, 1/3 des films diffusés sont classés Art et Essai.

La rénovation énergétique est nécessaire pour améliorer la qualité de l'accueil. Actuellement, le bâtiment n'atteint pas les seuils de résistance thermique réglementaires pour l'accueil de public. Il est prévu :

- d'intervenir sur l'isolation des murs extérieurs et de la dalle sur terre-plein ainsi que dans les combles,
- de changer les menuiseries qui sont en simple vitrage,
- de réparer la toiture pour supprimer les infiltrations d'eau qui pénètrent jusque dans les salles de projection,
- de changer le mode de chauffage vétuste ainsi le système d'extraction et de traitement de l'air.

Des travaux d'accessibilité seront également menés, un monte-personne permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux deux salles et les sanitaires feront l'objet de modifications adaptées.

Enfin l'accueil du public depuis l'extérieur puis à travers le hall d'entrée sera repensé afin d'améliorer la fluidité en début et fin de séance mais aussi de moderniser l'équipement. Cette rénovation globale permettra alors d'accueillir le public du cinéma dans des conditions optimales et renforcer la fréquentation hivernale à destination des locaux afin de faire du Richelieu un équipement culturel structurant du Val de Saire.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	
Maîtrise d'œuvre et autres frais	58 200.00 €	DETR	200 000.00 €
Travaux	439 600.00 €	Région	100 000.00 €
Aléas 5 %	22 000.00 €	Département	46 000.00 €

		LEADER	50 000.00 €
		Autofinancement	123 800.00 €
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>519 800.00€</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>519 800.00 €</b>

### **Moulin à vent de Fierville Les Mines**

Le Moulin à vent du Cotentin, situé sur la commune de Fierville-les-Mines, est l'un des rares moulins en état de fonctionnement dans le Cotentin.

Le site touristique de Fierville-les-Mines, qui a fêté ses 20 ans en 2017, a été créé dans le but de revitaliser le secteur rural, en rappelant ses artisanats et ses traditions autour de la production de farine et la confection du pain. Il accueille chaque année plus de 10 000 visiteurs et propose des ateliers pédagogiques au public scolaire du territoire.

Le projet de rénovation énergétique porte sur le bâtiment d'accueil qui réunit la boutique du Moulin et l'espace d'animation où sont réalisés des ateliers pédagogiques, organisés des projections... L'audit énergétique réalisé montre une enveloppe thermique relativement en bon état, hormis pour la toiture en chaume fortement dégradée. Le remaniement de cette toiture est l'occasion de revoir l'isolation du bâtiment ainsi que le mode de chauffage qui est constitué de convecteurs électriques soufflants, non efficaces et très énergivores.

Les travaux vont porter sur le changement de la toiture qui sera en ardoise et l'installation d'un nouveau mode de chauffage avec une pompe à chaleur par aérothermie et l'installation de panneaux rayonnants. L'ensemble de ces travaux de rénovation thermique devrait permettre d'atteindre un CEP final de 127 kWhEP/m<sup>2</sup>/an avec un gain énergétique de 57%.

Ces travaux vont également permettre un développement des activités déjà proposées en créant des conditions d'accueil plus adaptées, ainsi que la mise en place de nouveaux ateliers pédagogiques axés sur la découverte de la nature et du développement durable.

### ***Plan de financement prévisionnel du projet :***

Dépenses	HT	Recettes		
Travaux	219 707,25 €	Etat (DSIL)	75 000,00 €	30%
Missions diverses (MO, études...)	30 292,75 €	Région	10 000,00 €	4%
		Département	25 000,00 €	10%
		LEADER	50 000,00 €	20%
		Autofinancement	90 000,00 €	36%
<b>TOTAL</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>100%</b>

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Développement des territoires,



**Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 169 - Contre : 2 - Abstentions : 30) pour :**

- **Retenir** la procédure de validation des opérations concernant les équipements communautaires structurants,
- **Valider** la poursuite des projets présentés avec les coûts d'objectif suivants :
  - o La construction du Centre Aquatique du Cotentin avec un coût d'objectif fixé à **15 600 000 euros TTC**,
  - o La construction du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Valognes avec un coût d'objectif fixé à **2 910 000 euros TTC**,
  - o La réalisation des travaux sur les annexes du site du Hangar d'Ecausseville avec un coût d'objectif fixé à **300 000 euros TTC** ainsi que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic du bâtiment,
  - o La rénovation du Cinéma Le Richelieu à Réville avec un coût d'objectif fixé à **625 000 euros TTC**,
  - o La rénovation du Moulin de Fierville Les Mines avec un coût d'objectif fixé à **300 000 euros TTC**.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sur la base du montant de travaux pour l'espace aquatique ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 10/01/2019  
et publication ou notification  
du : 21/12/2018

Jean-Louis VALENTIN



## Evolution du coût des travaux de l'espace aquatique

	Montants travaux HT Acte d'engagement	Montants travaux HT APD 6/11/18	Evolution coût travaux	Commentaires
<b>Offre de base</b>	7 330 000 €	8 647 629 €	1 317 629 € 18%	286 200 € + 46 000 €: cuvelage de l'ensemble du sous-sol et incidences sur l'ensemble de l'ouvrage +tapis drainant suite à la réalisation de l'étude hydrogéologique 436 665 €:choix d'un bassin inox intérieur qui assure une meilleure durabilité qu'un revêtement en carrelage, 326 800 €: ajout d'un vestiaire extérieur permettant d'optimiser l'utilisation du bassin extérieur: possibilité d'accueil de différents types de public en même temps: scolaires/associations et possibilité de scinder le flux d'utilisagers en période de pointe (période estivale). 53 500 €: Modification de la cour de service avec voie technique en lien direct avec la route départementale 40 200 €: cloisonnement coupe-feu des locaux techniques 128 264 €: Autres évolutions avec surface vitrée, dispositif anti-retour bassin, masse filtrante bille de verre, modification hall visiteur, recouplement circulation vestiaires, ajout d'un banc (accueil scolaires) moins des économies
<b>Option pentagliss</b>	219 600 €	230 600 €	11 000 € 5%	
<b>Option Lignes d'eau supplémentaire</b>	387 900 €	800 071 €	412 171 € 106%	Le choix a porté sur une ligne d'eau extérieure (4 à 5 lignes) et une ligne d'eau intérieure supplémentaire (3 à 4 lignes) au lieu de deux lignes d'eau extérieures prévues dans l'option initiale. Le coût de l'option comprend des vestiaires supplémentaires nécessaires aux nouvelles lignes d'eau.
<b>Option espace relaxation/détente</b>	900 000 €	412 000 €	-488 000 € -54%	Sur cette option, seule l'augmentation de la surface " espace détente " a été retenue. Les aménagements spécifiques" rivière massante" et "bain flottant" n'ont pas été retenus. Par contre, le bassin intérieur sera équipé d'une banquette avec jets. Un courant d'eau sera également crée dans ce bassin. Le choix d'augmenter la surface de l'espace détente résulte du retour d'expériences d'équipements équivalents qui sont aujourd'hui tous en cours ou en projet d'extension de cet espace.
<b>Option jardin d'eau</b>	135 600 €	110 300 €	-25 300 € -19%	Le jardin d'eau reste en option jusqu'à l'ouverture des offres.
<b>Total</b>	<b>8 973 100 €</b>	<b>10 200 600 €</b>	<b>1 227 500 € 14%</b>	

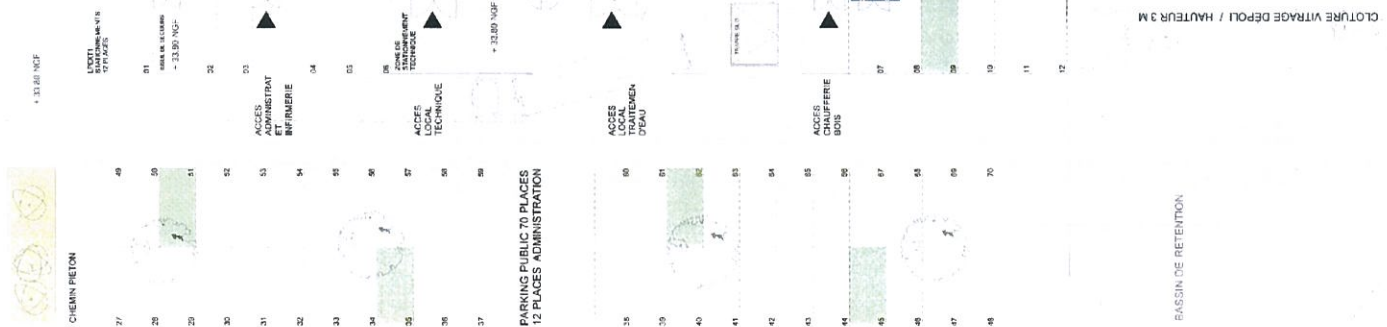
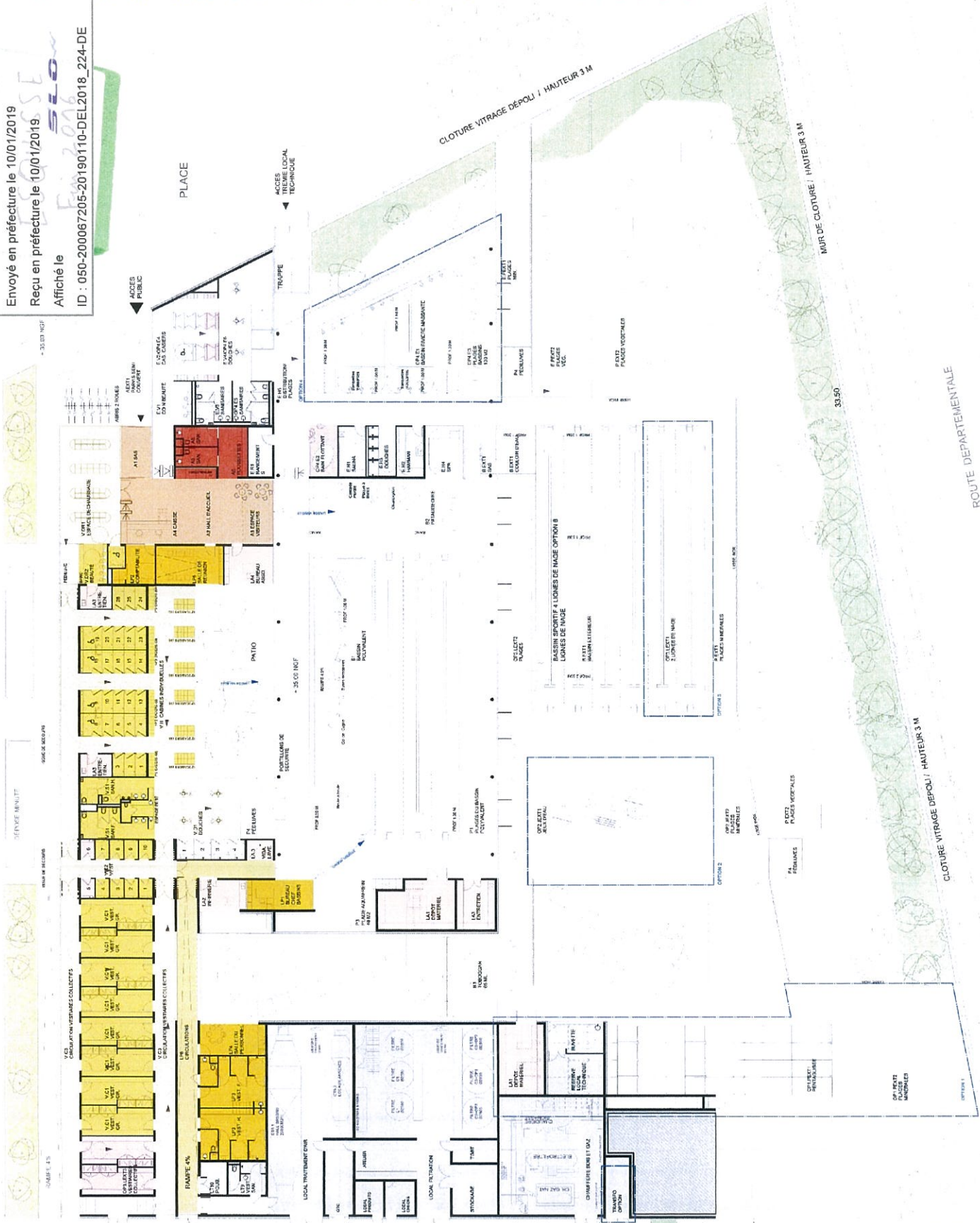
**Evolution du coût de l'opération de construction de l'Espace Aquatique**

	Coût HT (délibération PPI. Décembre 2016)	Coût APD final	Evolution	Commentaires
Travaux bâtiment	7 330 000 €	10 090 300 €	2 760 300 €	Les options au marché étaient, « sans les jeux d'eau », de 1 507 500 €. L'évolution des travaux de 2 760 300 € intègre ces options. Il reste en option les " jeux d'eau extérieurs pour enfants " d'un montant de 111 300 €. Ce montant n'est à ce jour pas inclus dans le coût des travaux.
VRD		400 000 €	400 000 €	L'aménagement de la zone d'activité du Grand Saint-Lin ayant du retard, les VRD nécessaires à l'exploitation de l'équipement. Un montant de 400 K€ a été prévu.
<b>total travaux</b>	<b>7 330 000 €</b>	<b>10 490 300 €</b>	<b>3 160 300 €</b>	
Maîtrise d'œuvre, AMO, SPS, CT, OPC	1 232 100 €	1 501 906 €		L'augmentation de la maîtrise d'œuvre suit l'augmentation du coût du projet.
Etudes géotechniques	14 500 €	18 145 €		
frais jury concours + indemnités	64 000 €	81 000 €		
<b>Honoraires</b>	<b>1 310 600 €</b>	<b>1 601 051 €</b>	<b>290 451 €</b>	
Branchements	78 000 €	58 000 €	-20 000 €	
Publicités	20 000 €	8 558 €	-11 442 €	
Assurance dommages ouvrages	70 000 €		-70 000 €	
Fournitures (exploitation et signalétique)	133 000 €	41 180 €	-91 820 €	
<b>Autres dépenses liées aux travaux</b>	<b>301 000 €</b>	<b>107 738 €</b>	<b>-193 262 €</b>	
Achat terrains	249 600 €	249 867 €	267 €	
Provisions imprévus et révisions de prix	1 160 000 €	1 239 183 €	79 183 €	Le taux pour les imprévus est passé à 10% pour prendre en compte l'augmentation récente des coûts entreprises/matériaux.
<b>Coût Global opération HT</b>	<b>10 351 200 €</b>	<b>13 688 139 €</b>	<b>3 336 939 €</b>	
<b>Coût Global opération TTC</b>	<b>12 371 520 €</b>	<b>16 425 767 €</b>	<b>4 054 247 €</b>	

Envoyé en préfecture le 10/01/2019  
 Reçu en préfecture le 10/01/2019  
 Affiché le

ESD  
 2016  
 ID : 050-200067205-20190110-DEL2018\_224-DE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----



CHENNE PÉTON  
 27  
 28  
 29  
 30  
 31  
 32  
 33  
 34  
 35  
 36  
 37  
 38  
 39  
 40  
 41  
 42  
 43  
 44  
 45  
 46  
 47  
 48  
 49  
 50  
 51  
 52  
 53  
 54  
 55  
 56  
 57  
 58  
 59  
 60  
 61  
 62  
 63  
 64  
 65  
 66  
 67  
 68  
 69  
 70  
 71  
 72  
 73  
 74  
 75  
 76  
 77  
 78  
 79  
 80  
 81  
 82  
 83  
 84  
 85  
 86  
 87  
 88  
 89  
 90  
 91  
 92  
 93  
 94  
 95  
 96  
 97  
 98  
 99  
 100

CLÔTURE VITRAGE DÉPOLI / HAUTEUR 3 M  
 MUR DE CLÔTURE / HAUTEUR 3 M  
 ROUTE DÉPARTEMENTALE  
 BASSIN DE RETENTION





Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le

ID : 050-200067205-20190110-DEL2018\_224-DE

**SLO**



